

Séminaire bilingue international

7- 9 avril 2010

I. INSCRIPTION ET RÉGLEMENT

Modalités d'inscription

a) Participant étranger et français pris en charge par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)

Pour vous inscrire :

- remplissez le formulaire d'inscription à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-evaluation/docs/formulaire-inscription.doc>
- remplissez le formulaire « curriculum vitae » à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-evaluation/docs/cv-europass.doc>
- transmettez-les par courrier électronique à Aïcha BOUDEMIA (assistante de gestion, boudemia@ciep.fr) ;
- votre inscription sera validée par le MAEE et confirmée par le CIEP.

Le MAEE règlera le CIEP à réception de la facture (établissement de la facture après service fait).

b) Participant étranger et français pris en charge totalement ou partiellement par un autre organisme

Pour vous inscrire :

- remplissez le formulaire à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-evaluation/docs/formulaire-inscription.doc> ;
- remplissez le formulaire « curriculum vitae » à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-evaluation/docs/cv-europass.doc> ;
- transmettez-les par courrier électronique à Aïcha BOUDEMIA, assistante de gestion (boudemia@ciep.fr) ;
- demandez une attestation de prise en charge à votre organisme et retournez-la par courrier postal¹ au CIEP. Cette attestation devra être établie selon le modèle proposé par le CIEP à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-evaluation/docs/modele-attestation-prise-en-charge.doc> ;
- envoyez un chèque, diminué du montant de la prise en charge, à l'ordre de « l'agent comptable du CIEP » (**uniquement pour les candidats pris en charge partiellement par un organisme**) ;
- votre inscription vous sera confirmée à réception par le CIEP de l'attestation de prise en charge et/ou de votre règlement.

Votre organisme de prise en charge règlera le CIEP à réception de la facture (établissement de la facture après service fait).

c) Participant étranger et français prenant en charge son inscription

Pour vous inscrire :

- remplissez le formulaire d'inscription à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-evaluation/docs/formulaire-inscription.doc>
- remplissez le formulaire « curriculum vitae » à télécharger sur <http://www.ciep.fr/conferences/seminaire-bilingue-international-evaluation/docs/cv-europass.doc> ;
- transmettez-les par courrier électronique à Aïcha BOUDEMIA, assistante de gestion (boudemia@ciep.fr) ;
- envoyez par courrier postal¹ au CIEP un chèque² ou un ordre de transfert² ou un virement² ou la copie du récépissé du mandat², correspondant au montant de l'option choisie³ à l'ordre de « l'agent comptable du CIEP » ;
- votre inscription vous sera confirmée à réception de votre règlement par le CIEP.

¹ L'adresse postale du CIEP se trouve en bas de page de ce document

² Consultez le paragraphe IV page 3 pour les modalités de règlement

³ Consultez le paragraphe II, page 2 de ce document pour le choix de l'option

II. TARIFS

Vous avez la possibilité de choisir entre 5 options (l'option 1 étant réservée aux participants pris en charge par le MAEE) dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-après :

OPTIONS	TARIFS FORFAITAIRE (€)
Option 1 (réservée au MAEE) forfait hébergement : <ul style="list-style-type: none"> - l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 6 au 11 avril (arrivée le 6 avril à 15h00, départ le 11 avril au matin) ; - le coquetèle-buffet le 9 avril soir - la restauration le midi au CIEP pendant 3 jours (7 au 9 avril). 	<p>258,12 € plus les frais d'inscription 252,72 € soit 510,84 €</p>
Option 2 (Inscription au séminaire pour tous les participants hors MAEE) (sans restauration ni hébergement)	<p>257,40 €</p>
Option 3 forfait restauration : <ul style="list-style-type: none"> - la restauration le midi au CIEP pendant 3 jours (7 au 9 avril) - le coquetèle-buffet le 9 avril soir 	<p>81,40 € plus les frais d'inscription 257,40 € soit 338,80 €</p>
Option 4 forfait hébergement : <ul style="list-style-type: none"> - l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 6 au 8 avril (arrivée le 6 avril à 17 h 00, départ le 9 avril après le séminaire) ; - la restauration le midi au CIEP pendant 3 jours (7 au 9 avril). - le coquetèle-buffet le 9 avril soir 	<p>180,40 € plus les frais d'inscription 257,40 € soit 437,80 €</p>
Option 5 forfait hébergement : <ul style="list-style-type: none"> - l'hébergement en chambre simple au CIEP avec petit-déjeuner du 6 au 9 avril (arrivée le 6 avril à 17 h 00, départ le 10 avril au matin) ; - la restauration le midi au CIEP pendant 3 jours (7 au 9 avril) ; - le coquetèle-buffet le 9 avril soir 	<p>221,65 € plus les frais d'inscription 257,40 € soit 479,05 €</p>

L'accueil des participants et la présentation du séminaire sont prévus le mardi 6 avril à 17 h 30 au CIEP.

Attention : aucun dîner n'est servi au CIEP.

Un coquetèle de bienvenue est offert par le CIEP le mercredi 7 avril à 18 h 00.

Les participants pris en charge par le MAEE percevront au CIEP une allocation de 75 euros destinée à couvrir les déjeuners et dîners (5 repas à 15 €) pris hors du CIEP. Les participants pris en charge totalement ou partiellement par un organisme pourront bénéficier de cette allocation avec l'accord de l'organisme de prise en charge.

Pas de restauration le samedi ni le dimanche au CIEP en dehors du petit déjeuner.

NB : en matière d'hébergement et de restauration, en cas de départ anticipé ou d'arrivée retardée, aucun remboursement ne sera effectué (les chambres ayant été réservées et les repas commandés).

IV. RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION, D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Le paiement peut être effectué par chèque, par virement, par mandat international, en euros exclusivement pour les participants prenant en charge leur stage et les participants pris en charge partiellement par un organisme.

A. Paiement par chèque

Vous devrez envoyer un chèque correspondant au montant de l'option choisie, à l'ordre de « **l'agent comptable du CIEP** ». Au dos de ce chèque, il faudra inscrire vos nom, prénom et l'option choisie. Ce chèque sera retourné en cas de désistement annoncé **avant le 19 mars 2010** ou si votre inscription n'est pas retenue. En cas de désistement postérieur au 5 mars 2010 le montant versé ne sera pas remboursé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

B. Paiement par virement et virement international (les frais bancaires sont à la charge du candidat)

Voir ci-dessous les coordonnées bancaires auxquelles ce paiement devra être adressé.

Vous devrez envoyer au CIEP l'ordre de transfert, ou le virement émis par la banque, ou un relevé de compte prouvant que votre compte bancaire a été débité pour un montant correspondant au montant de l'option choisie.

La valeur du transfert ou du virement sera remboursée en cas de désistement annoncé **avant le 19 mars 2010** ou si la candidature n'est pas retenue. A cet effet, un relevé d'identité bancaire ou postal international devra être fourni. En cas de désistement postérieur au 5 mars 2010, le montant versé ne sera pas remboursé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).

Trésorerie Générale de Versailles
16 Avenue de Saint-Cloud
78018 Versailles Cedex

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	78000	00001003976	91	TPVERSAILLES TRESOR GALE	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC	
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1780	0000	0010	0397 691
Identifiant national de compte bancaire - RIB				BDFEFRPPXXX	
Titulaire du compte				CENTRE INTERNATIONAL ÉTUDES PÉDAGOGIQUES 1 RUE LÉON JOURNAULT F-92318 SÈVRES	

C. Par mandat et mandat international

Le mandat devra être établi à l'ordre de **l'agent comptable du CIEP**.

Pour qu'une inscription soit définitive, la copie du récépissé du mandat avec vos nom, prénom et l'option choisie devra être envoyée au CIEP à l'attention d'Aïcha BOUDEMIA.

Ce mandat sera remboursé en cas de désistement annoncé **avant le 19 mars 2010** ou si la candidature n'est pas retenue. A cet effet, un relevé d'identité bancaire ou postal international devra être fourni. Pour tout désistement postérieur au 5 mars 2010, le montant versé ne sera pas remboursé (sauf en cas de force majeure et sur justificatif).